

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 novembre. — On lit dans le *Courier* que des ordres positifs ont été donnés pour que l'embargo ne s'étendit pas aux bateaux pêcheurs.

— On lit dans le *Guardian and Public Ledger* d'hier :

On rapporte que le marquis de Lansdown désirait vivement engager le cabinet français à accepter les dernières propositions de la Hollande, ou plutôt le projet préparé et présenté par la Prusse de concert avec la conférence. Le duc de Broglie n'y paraissait pas d'abord contraire; mais M. Thiers s'est vivement opposé à aucune proposition de paix.

— Le prince de Lieven a reçu hier des dépêches de son gouvernement.

— Le *Courier*, en parlant du discours du roi des Belges, conclut en disant : « La force des circonstances a amené l'Angleterre à intervenir dans les affaires du continent plus loin, peut-être, que la vraie politique du pays ne l'aurait sans doute exigé. Mais les nations ainsi que les particuliers sont quelque fois le jouet d'accidens étranges et inattendus, et que l'on a de mieux à faire maintenant c'est de chercher de sortir le plus tôt possible de cette étrange complication. Nous espérons que ce qui se fait maintenant a lieu dans le but de se soustraire à une partie de ces embarras. De nouvelles circonstances offrent une occasion d'adopter d'autres combinaisons. Mais avant tout la Grande-Bretagne doit remporter ses engagements, quoiqu'ils aient été contractés par erreur et continués au milieu d'embarras de toute nature. Une guerre honorable vaut mieux qu'une paix sans honneur. »

— On écrit de Deal, 14 novembre :
Le vent souffle faiblement sud ouest. L'escadre combinée est à l'ancre; les vaisseaux anglais le *Dougal* et le *Palaveya* partiront demain avec le reste de l'escadre combinée pour croiser sur les côtes de la Hollande si le temps le permet.

— On écrit de Deal, 15 novembre :
Le vent n'a pas encore permis à l'escadre de mettre à la voile.

FRANCE.

Paris, le 16 novembre. — Le 12 novembre, M. de Broglie, ministre de l'intérieur, a été réélu membre de la chambre des députés par le collège électoral d'Aix, malgré les efforts réunis de l'opposition des carlistes qui, pour la première fois depuis la révolution de juillet, se présentaient aux élections. Le nombre des votans était de 383. La majorité était de 164. M. Thiers a obtenu 182. M. le duc Fitz-James 137. M. Isambert 5.

— Les autres voix ont été disséminées ou perdues. M. Thiers a été réélu au premier tour de scrutin.

— M. Cabot, membre de la chambre des députés, a comparu devant la cour d'assises de Paris, comme auteur d'un écrit intitulé :

La situation présente expliquée et éclaircie par les révolutions de 1789, par la restauration, lequel contient des attaques contre le roi, excitation à la haine, et au mépris du gouvernement; diffamation envers les tribunaux, et outrage à des fonctionnaires par raison de leurs fonctions.

— M. Cabot a comparu à l'audience du 16, après un premier délai qui lui avait été accordé. M. Cabot a été condamné par défaut à cinq années d'emprisonnement et à 10,000 francs d'amende (*maximum*) et à l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques et ordonné l'impression et l'affichage au nombre de cinquante exem-

M. Cabot ayant trois jours à dater de la notification de l'arrêt pour y former opposition, et la session législative commençant le lundi 19, ne pourra être poursuivi de nouveau qu'en vertu d'une autorisation de la chambre des députés.

— Voici quelques renseignements sur l'armée de l'Est :

« La 1^{re} division d'infanterie commandée par M. le lieutenant général baron Hulot qui aura son quartier-général à Metz se compose des 26^e, 53^e, 10^e de ligne et du 15^e léger.

« Les corps faisant partie de la 2^e division sous les ordres du général Henrion sont : 2 bataillons du 15^e léger, 3 id. du 37^e de ligne, 2 id. du 9^e léger, 3 id. du 36^e de ligne, en destination pour Mezières, Sedan, Longwi et Montmédi.

« On croit que le quartier-général de la 2^e division sera à Sedan.

« M. le lieutenant-général baron Jacquinet commandera la grosse cavalerie, il a sous ses ordres 6 régimens de cuirassiers dont on ne peut assez louer l'instruction et la belle tenue. Son quartier-général sera à Lunéville.

« Une brigade de cavalerie de la division commandée par le général Merlin, doit aussi se rendre sur la Meuse.

« Elle se compose de 4 escadrons du 2^e chasseurs forts de 500 hommes montés, venant de Vesoul, de 4 escadrons du 9^e, même arme, et de semblable force, venant de Gray.

« L'autre brigade se compose des 3^e et 4^e régimens de lanciers.

« Ce corps d'armée sera pourvu de dix batteries d'artillerie dont une de fusées à la congève et muni d'un nombre suffisant de compagnies du génie et du train.

« Les deux compagnies d'élite du 4^e bataillon du 52^e de ligne sont parties de Verdun le 8 novembre, pour aller concourir à la formation des bataillons de grenadiers et voltigeurs réunis, l'une va à Maubeuge, et l'autre à Valenciennes. »

— On annonce aujourd'hui bien positivement le départ de Paris de M. Fabricius chargé d'affaires de la Hollande. M. d'Eyragues, chargé d'affaires à La Haye, doit de son côté être en route pour Paris. (*National*.)

— Lord Lansdowne a été rendre une visite à M. Odillon Barrot. Il paraît que l'intention du ministre anglais est de connaître personnellement tous les membres de l'opposition.

— Un des fils du maréchal Ney, est aide-de-camp du duc d'Orléans, et le duc d'Istrie, fils du maréchal Beussières, est au même titre auprès du maréchal Gérard.

— Des lettres de Bologne du 4 novembre annoncent que le camp de Plaisance autrichien, composé de 80,000 hommes, et qui se trouvait à Monte Chiari, s'est divisé en deux colonnes de 40,000 hommes chaque, dont l'une s'est dirigée sur Milan et l'autre sur le reste du royaume lombardo vénitien. Une partie de cette dernière colonne est attendue à Modène, Ferrare et Bologne. Il est arrivé dans cette dernière ville des fourriers chargés de préparer des logemens pour l'état-major autrichien qui était attendu d'un moment à l'autre. (*Journ. du Commerce*.)

— Nos lecteurs se souviennent d'un assassinat commis le 21 janvier dernier, sur une femme qui fut trouvée morte dans les dunes près d'Adynkerke, près la frontière de France. Ses assassins furent comme on sait reconnus et arrêtés à Dunkerque; l'un était le nommé Armand, ex-secrétaire du général Lamarque, et le mari de la victime; l'autre était un ami d'Armand, nommé Macé Dellaval, acteur à l'Opéra. Ces deux individus ont comparu

le 12 novembre devant la cour d'assises de Douai, et ils y ont été condamnés à Mort. L'arrêt ordonne que l'exécution aura lieu à Dunkerque.

BELGIQUE.

SÉNAT.

Séance du 17 novembre. — La séance s'ouvre à onze heures.

M. de Borlut, admis sénateur, d'après les conclusions de la commission de la vérification des pouvoirs, est introduit et prête serment.

M. le président : L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse.

M. le comte Baillet, rapporteur de la commission, propose les changemens de rédaction.

MM. Goblet, Lebeau et Ch. Rogier sont au banc des ministres.

M. Duval de Beaulieu improvise un discours remarquable qui fait impression sur ses collègues. Son opinion est que les traités doivent être respectés, et il félicite notre jeune gouvernement de donner à cet égard une leçon aux vieilles monarchies. Toutefois, il trouve la rédaction de l'adresse trop pâle.

M. Lejebvre Meuret : Je ne réclame pas pour les Belges le prétendu honneur d'être eux mêmes les exécuteurs des hautes et basses œuvres de la conférence, et je déplore que ce soient nos amis les Français qu'on charge de cette triste mission. Mais il s'agissait de marcher sur la ligne que l'honneur nous a indiquée, de prendre la position, l'attitude que nous n'aurions jamais dû quitter, alors j'exigerais notre droit, celui d'être à l'avant-garde, celui de faire nos affaires par nous-mêmes, et de ne recourir à nos véritables alliés qu'en cas de nécessité absolue.

On nous a vanté les faits importants accomplis depuis quatre mois, je mets le ministère au défi de nous en signaler autre chose que des illusions. Pour n'en citer qu'un exemple, le ministre croira-t-il encore au traité avec la Prusse, à la ratification de son cabinet, il n'y a plus ni traités, ni ratifications, puisque la Prusse ne consent pas à l'exécution du traité; il n'y a plus de reconnaissance, puisqu'elle refuse d'en admettre toutes les conséquences.

La seconde partie de l'emprunt a été traitée, nous dit on, à un taux avantageux; quel taux avantageux que de perdre au-delà du quart de son capital!

Je ne finirai pas sans me plaindre hautement de ce que la longue captivité de notre collègue M. Thorn n'ait pas trouvé un mot d'intérêt dans le discours du trône.

Le rôle qu'on prétend réserver à notre armée dans les événemens, la détention de M. Thorn, si prolongée, blesse profondément le sentiment national, le pays veut maintenant autre chose que les 24 articles.

Plusieurs orateurs ont encore la parole.

La discussion est close sur l'ensemble; sur la proposition de M. de Rouillé, l'examen des paragraphes est renvoyé à demain.

L'assemblée se sépare à deux heures. Séance demain à midi.

Anvers, 17 novembre, 11 heures du matin.

Pour le service des incendies, tous nos ouvriers sans occupation ont été organisés en brigades.

Hier un joyeux habitant, en me racontant l'immensité de nos ressources pour paralyser les effets du feu, me disait : Si le bombardement a lieu, il ne se fera pas sans pompes ni éclats.

Comme vous le voyez, notre inquiétude nous permet encore de rire.

Il y a eu nécessité d'envoyer hier au soir un bataillon de garde civique, pour se joindre aux forces chargées de surveiller les rives de l'Escaut. Chassé, à ce qu'il paraît, voulait renouveler sa tentative pour pratiquer une coupure d'inondation entre le *Melck-Huys* et la citadelle.

On annonce l'arrivée à Berchem d'ouvriers français, pontonniers, mineurs, etc.; les curieux sortent en masse pour s'en assurer et toucher à la main de nos alliés.

Toutes les commissions chargées de veiller à la sûreté de la ville sont en permanence.

La commission de sûreté publique est partout et veille à tout; MM. les avocats Persoons, Block, Van Camp, etc., auront une belle page dans l'histoire d'Anvers, leur dévouement et leur énergie sont dignes d'éloges.

Sept heures du soir.

L'arrêté de M. le colonel Buzen, commandant supérieur de la place, en date du 15, et que M. l'éditeur du *Phare* a publié avant d'en faire corriger l'épreuve, offre quelques inexactitudes. Le voici tel qu'il a été affiché de nouveau aujourd'hui.

Les habitants de la citadelle ont eux-mêmes commencé leur déménagement. Ce matin, on les a vu transporter leurs lits et batteries de cuisine dans les casemates. Cette manœuvre s'exécutait avec précipitation.

Nous n'avons encore vu en ville que deux officiers français. Ils sont tous deux aides-de-camp du général Nègre, ils ont fait plusieurs reconnaissances dans l'après-midi.

Ce matin à dix heures, deux allèges chargées de fourrages, sont arrivées à la citadelle. A onze heures, elles ont redescendu l'Escaut sans être déchargées.

Demain notre spectacle qui est fermé depuis dimanche se rouvrira, nous y verrons Bernard Léon, qui jouera dans *le Landau* et *les deux Précepteurs*. (Indépendant.)

Bruxelles, le 18 novembre. — Les princes français, le maréchal Gérard et plusieurs officiers généraux et supérieurs des armées belge et française ont dîné hier au palais.

— Le maréchal Gérard a témoigné la plus vive satisfaction de la tenue et de l'aspect martial des troupes belges, lors de la revue de la brigade du général Clump, passée samedi dernier par le roi.

— La musique des troupes française entrées hier, n'a joué que *Marseillaise* et les airs nationaux belges.

— M. le maréchal Gérard quitte Bruxelles ce soir. Il va à Malines où sera établi dans quelques heures le grand quartier-général.

— Le général Neigre, commandant de l'artillerie est arrivé hier 17 à Bruxelles.

— M. le général Haxo est parti hier à trois heures pour Malines.

— Le colonel Prisse est parti cette nuit en poste, avec un officier, pour Arlon. Son voyage se rattache probablement à l'affaire Thorn et Pescatore.

— L'armée française s'avance; dans peu de jours, le 20, elle sera réunie à une bien petite distance de la citadelle d'Anvers. La moitié à peu près traverse la Flandre, et se rend par Courtray, Deynse ou Grammond et Gand à Saint-Nicolas; l'autre portion par les routes d'Ath, Mons, et Bruxelles, Binch et Braine-Lalleud, arrivera successivement à Malines pour s'établir en avant de cette ville.

Les rapports qui proviennent chaque jour et de tous les points, constatent que partout le plus grand ordre règne, la plus sévère discipline est observée. Au milieu des embarras, et des dérangements inséparables d'un pareil mouvement, qui s'opère sur tant des points à la fois, pas une plainte ne s'est encore élevée dans les communes traversées par les différents corps de l'armée, et d'un autre côté, tous les corps de l'armée se félicitent de l'accueil vraiment cordial qui leur a été fait partout. Nous ne voyons rien que de naturel dans cette bonne intelligence, dans cette harmonie, entre deux nations qu'unissent les mêmes intérêts, et qui combattent pour les mêmes principes, et pourtant nous en constatons le fait avec plaisir.

— Hier à midi, la brigade d'avant garde de l'armée française est entrée dans notre ville; le duc d'Orléans, qui la commande était à la tête du 20^e léger. Le duc de Nemours précédait le 1^{er} régiment de lanciers; chacun de ces princes était accompagné de son état-major. Une batterie d'artillerie légère venait à la suite. Un grand nombre d'habitants s'était porté hors les portes de la ville au-devant de ces troupes. Ni les hommes ni les chevaux qui venaient de faire vingt lieues en deux jours ne paraissaient se ressentir aucunement de la fatigue.

Ces troupes sont venues se ranger dans la rue Royale. Le roi et le maréchal Gérard les ont passées en revue. Elles ont ensuite défilé devant S. M. sur la place du Palais. La reine était au balcon; les princes à la tête des deux régiments. On a remarqué avec plaisir que la musique française a exécuté *la Brabançonne* à plusieurs reprises. Un concours immense de spectateurs assistait à cette revue. Le roi a été salué par les cris de *Vive le Roi!*

— Notre grand quartier-général étant établi à Lierre, à compter du 18, les autres divisions de l'armée sont maintenant établies de la manière suivante: à Diest, le quartier-général de la première division; à Herenthals, celui de la seconde; à Tirlemont, celui de la troisième et enfin à Tervueren, celui de la quatrième.

— Nous apprenons que l'ambassadeur d'Angleterre a protesté hautement contre l'ordre du jour, signé par le ministre de la guerre, qui déclare les cinq puissances en guerre contre la Hollande. (Ind.)

— M. Rogier, ministre de l'intérieur a été réélu membre de la chambre des représentants par le collège électoral du district de Turnhout. Sur 156 votants, il a obtenu 145 suffrages.

— On s'occupe à Minden du projet de la construction d'un chemin de fer destiné à lier le Weser au Rhin.

— M. Norbert van Aken, l'un des industriels les plus remarquables de la ville de Gand, vient de mourir.

— Des lettres arrivées hier à Bruxelles annoncent le mariage prochain du roi de Naples avec une princesse de Sardaigne. Les mêmes lettres annoncent le mariage du fils aîné du duc de Toscane avec une fille de l'archiduchesse Charles d'Autriche. (Mém.)

— Les journaux hollandais ne disent rien du conseil tenu à La Haye dont parlait hier le *Courrier belge*.

PS. Journaux anglais du 16 novembre (dix heures 1/2):

« Le *Globe* dit que le colonel Caradoc, attaché à l'ambassade anglaise à Paris, a reçu de Londres l'ordre de se rendre au quartier-général du maréchal Gérard comme commissaire anglais pendant les opérations de l'armée française en Belgique. (Le colonel Caradoc est arrivé hier à Bruxelles. *Courrier belge*.)

— On écrit de Deal 15 novembre: Le vent soufflé modérément est-nord-est. L'escadre combinée ne fait pas de mouvement. Le brick hollandais *la Diane*, capitaine Winter, venant de Berbice, en destination pour Amsterdam, a été capturé par le *Satellite* et amené à Ramsgate. L'équipage a été mis à bord du *Satellite*.

— Beaucoup de troupes françaises attendent en ce moment (10 heures) à la porte d'Anderlecht, l'ordre d'entrer à Bruxelles. Les diligences sur la route de Mons à Bruxelles ont été retardées ce matin de plus d'une heure, à cause de l'encombrement de la route qui est couvert d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

MISSION DE L'ARMÉE NATIONALE.

Un journal de Bruxelles s'exprime ainsi sur la mission de l'armée:

« Nous comprenons le sentiment d'orgueil national blessé, qui a accueilli la nouvelle de l'inaction momentanée de notre armée; et dans cette circonstance nous pouvons dire que l'erreur, car il y a erreur à croire que l'honneur nationale soit atteint, dans cette circonstance, disons-nous, l'erreur est honorable.

« Nous avons expliqué, avant-hier, la mission de l'armée française et les chances de salut que

présente pour Anvers une attaque isolée de la part de cette armée. L'ordre du jour du général Evain nous ramène sur un point non moins essentiel, la mission de l'armée nationale. Elle est loin cette armée d'avoir une destination passive et dans les éventualités nombreuses d'une agression hollandaise ou bien d'un mouvement que doit tenter le prince d'Orange pour dégager la garnison de la citadelle, nous voyons pour nos soldats la certitude d'une lutte dans laquelle les deux ennemis, les deux véritables ennemis, pourront se mesurer corps-à-corps avec des armes égales.

« Cette dernière face de la question, la plus intéressante selon nous, en ce qu'elle offre à nos troupes plus de chances de coopération active, est généralement moins bien comprise; nous allons tâcher de la placer sous son vrai jour. La vérité ici, à tant de puissance pour rassurer l'honneur national, qu'il suffit de l'exposer pour prouver à tous que dans les dispositions stratégiques, le courage belge, comme le courage français, a été mis en disponibilité, et que si l'action prend tous les développements que des chances probables, nous devrions dire certaines, doivent amener, la part dans la lutte a été faite à l'armée belge, comme à l'armée française: que dans le plan d'opérations l'une achève ce que l'autre devra commencer.

« Supposons en effet, un instant, que les armées combinées appartiennent à un même peuple; elles recevraient sur le terrain leur disposition respective actuelle: seulement le corps d'armée formé de français dans une armée fractionnée en deux ailes, serait chargé de l'initiative de l'attaque, et le nôtre serait chargé de l'appuyer, l'action se prolongeant sur une ligne plus étendue.

« Pour prouver la connexion étroite des deux armées, dont l'une forme l'aile gauche de l'autre, il suffit de remarquer que notre quartier-général se dirige sur Lierre et que ce centre d'opération doit avoir été choisi par la prévision d'une action combinée avec l'armée française.

« On voit donc que le rôle de l'armée belge n'est pas de regarder, l'arme au bras, un fait militaire; et que dans les prévisions stratégiques on a disposé d'elle et on en a fait pour la campagne, un élément nécessairement actif dont la coopération a été calculée.

« Reste maintenant la forme conciliante et préventive d'une affreuse catastrophe, donnée à cet événement par la diplomatie. Cette forme, apparemment, si l'on veut, a prescrit l'attaque isolée par les Français. Mais nous venons de voir que la prévision militaire n'a pas été également confiante, et qu'elle atteste le projet de faire participer nos soldats aux dangers comme à la gloire et aux succès des soldats français.

« Si le langage du général Evain est moins explicite dans son ordre du jour; c'est qu'un ordre du jour ne peut pas être une démonstration, mais nous croyons n'avoir fait que commenter le fond de la pensée du ministre de la guerre. »

LIÈGE, LE 19 NOVEMBRE.

Bruxelles, le 18 novembre, à 2 heures.

La brigade de cavalerie légère du général Le-wostine a traversé notre ville à midi se dirigeant vers Malines où elle chuchera ce soir. Elle sera suivie de quelques régiments d'infanterie qui passeront aussi par Bruxelles dans la journée.

— On écrit de Gand, 17 novembre:

« Les troupes françaises sont aux portes de la ville; les généraux Niellon et Malherbe avec leur état-major et les officiers-supérieurs de la garde civique se portent à leur rencontre. Le 1^{er} hussards entre par la porte de Bruges avec le corps de génie, les généraux Sébastiani et Harlet, avec le 11^e de ligne, entrent par la porte de Courtrai.

« M. le baron Evain, ministre directeur de la guerre, a passé à 3 heures du matin par cette ville se rendant de Bruxelles à Ostende. »

— S. M. vient d'appeler près d'elle M. le comte de Looz-Corswarow, gouverneur militaire de la province de Liège; il doit lui être donné une destination dans l'armée. M. le colonel Mo... dra provisoirement le commandement de la province de Liège.

Un vol avec effraction et escalade a eu lieu hier dans la nuit, chez un commerçant, rue de la Régence.

Un incendie a éclaté pendant la nuit du 17 au 18 novembre, vers les 3 heures du matin, à la maison du sieur Schair, boulanger, rue St-Séverin, près la porte St-Etienne, le feu n'a été aperçu par les filles qui dormaient dans la boulangerie, qu'au moment qu'il s'est communiqué au bois du lit. Aussitôt elles ont crié au feu : l'inspecteur Simon est arrivé un des premiers; il a répandu en frappant à toutes les portes des maisons du quartier, et n'a cessé, pendant l'incendie, d'encourager les habitants à donner de l'eau et à briser des sceaux, on même temps à la précaution d'établir deux chaînes d'hommes, hommes et enfans de bonne volonté pour servir les pompes. Les pompiers ont fait leur devoir comme d'habitude, on leur a fait de nombreux éloges; ils ont arrêté les effets funestes de l'incendie par leur activité. Le dévouement de l'inspecteur Simon est signalé avantageusement par les habitans du quartier. Le résultat consiste en une petite maison qui servait de cuisine consumée, bâtie en bois au fond de la cour; elle était assurée.

LE MARÉCHAL GÉRARD,

GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU NORD.

Gérard (Maurice-Etienne, comte) maréchal et pair de France, est né à Damvilliers (Meuse), le 1773.

Napoléon, dans son exil, s'occupa fréquemment du général Gérard; en 1815, il le fit pair de France, et dans des notes qu'il dicta à Ste. Hélène, et qui sont considérées comme son testament, il dit: « Je destinais le bâton de maréchal d'empire à Gérard: je le considérais comme une espérance de la France. »

Louis-Philippe s'est fait l'exécuteur testamentaire de Napoléon. En 1830 il donna à l'illustre général le bâton de maréchal; depuis il l'a fait entrer à la chambre des pairs, et le considérant comme l'une des espérances militaires de la France, il lui confia le commandement de l'armée du Nord, qui eut glorieusement tranché l'importante question de la paix ou de la guerre.

Voilà quels sont les titres qui justifient de si remarquables distinctions.

Etienne Gérard, qui, comme le maréchal de France, se nomme aussi Maurice, prit du service en 1792; il fut un de ses nombreux volontaires que Napoléon lança dans la glorieuse carrière des héros. Ce fut sous les yeux de Damour qu'il fit ses premières armes, et c'est de la main de ce général qu'il reçut ses premiers grades; le passage de la Roër (an 3), il se couvrit de gloire, et son nom inscrit au rapport officiel, fut répété avec enthousiasme par toute la France.

Aide-de-camp de Bernadotte vers la fin de 1796, Gérard, fit avec cet illustre général, toutes les campagnes d'Italie et du Rhin, fréquemment ses exploits occupèrent la renommée, et Napoléon, devenu chef de l'état, s'empressa de lui confier le commandement d'un régiment.

Austerlitz, le colonel Gérard chargea avec une rare intrépidité à la tête de ses escadrons; il fut grièvement blessé et nommé commandant de la Légion d'Honneur sur le champ de bataille. La campagne de Prusse (1807), lui valut le grade de général de brigade.

En 1809, le général Gérard était chef d'état-major du corps d'armée du prince de Ponte-Corvo; il se distingua au combat d'Urfar, et se fit admirer à Wagram à la tête de cette belle cavalerie française dont les annales françaises se plaisent à citer le courage.

En 1810, il servait en Portugal sous les ordres du comte d'Erlon; à Fuentes Oporto, où il avait pour adversaires les redoutables Ecossais, il fut cité pour ses excellentes dispositions, pour sa bravoure et son sang-froid.

Il fit la funeste campagne de 1812; il contribua puissamment à la prise de Smolensk. Au combat de Valentina, lorsque le général Gudin tomba mortellement blessé, le général Gérard prit le commandement de la division dont sa brigade faisait partie, ses dispositions furent admirables.

Les Russes, supérieur au nombre, occupaient une position qui avait été jugée inexpugnable; pressés, et de tous côtés, ils se défendirent avec la plus grande désespoir; on se battait corps à corps: le nombre et le courage ne pouvaient rien contre les savantes manœuvres du général français; à 11 heures du soir le feu de nos bivouacs couvrait le champ de bataille. Le brave Gudin, avant

de mourir, demanda pour le comte Gérard le commandement de sa division: Napoléon avait déjà prévu cet acte de dernière volonté.

Pendant la retraite, le général Gérard, ferme, actif, courageux, partagea avec l'infortuné Ney les honneurs de cette triste campagne et les bénédictions de l'armée. Lorsqu'à Kowno on forma un corps d'armée chargé de protéger la marche des soldats isolés et des traîneurs, le maréchal Ney, auquel on en avait donné le commandement, demanda le général pour second. Bientôt après, et dans Kowno même, l'armée eut à se féliciter de ce choix. Une nuée de Cosaques se présenta sous les murs de la ville; on savait que plus de mille Français, isolés de leurs corps, désarmés, découverts; sans lien, sans discipline, y prenaient un instant de repos, c'était une proie facile, et l'on pouvait en espérer un riche butin. La cavalerie russe mit pied à terre et marcha à l'assaut; un bataillon de jeunes Allemands des bords de la Lipp, se retira en désordre à son approche, et livra ainsi le poste qui lui était confié.

Ney et Gérard accourent; ils saisissent des armes abandonnées par les fuyards; ils réunissent quelques braves, et, au premier rang, ils se placent et combattent en soldats pendant une demi-heure. Cet acte héroïque sauva 10,000 Français, que la lâcheté de leurs alliés avait failli livrer à la mort ou à la captivité. Pendant le reste de la retraite, le général Gérard, par l'ordre du prince Eugène, commanda l'arrière-garde; il fit des prodiges, et il n'avait sous ses ordres que quelques bataillons de conscrits et un millier de Napolitains! A Francfort sur l'Oder, entouré par des forces majeures, obligé de lutter contre les habitans, il fut sommé de se rendre: trois jours après, il répondait à l'ennemi en se faisant jour à travers de ses rangs, et en opérant sa retraite en bon ordre.

Le courage et les talens du général Gérard augmentèrent avec les dangers de la patrie: les deux dernières années de l'empire furent pour lui un siècle de gloire.

L'arrière-garde avait été son poste d'habitude pendant la retraite; quand on reprit l'offensive, Napoléon lui décerna l'avant-garde comme poste d'honneur. A Bautzen et à Goldberg, quoiqu'il ne commandait qu'une division, ses dispositions et ses manœuvres prouvèrent sa supériorité sur ses chefs de corps. Après la bataille de Dresde, l'empereur lui confia le commandement du 11^e corps de la grande armée, et il combattit avec gloire à Katzbach et à Leipsick: trois fois il fut blessé dans cette courte campagne.

L'année 1814, si riche en gloire, en trahison, en désastres, fut pour le général Gérard une époque d'illustration: il y est grand même à côté du puissant génie qui, multipliant les batailles et les victoires, eût fait de la France le tombeau des armées de l'Europe si tous ses lieutenans eussent imité le brave dont nous traçons ici l'héroïque histoire. Les bulletins de cette époque sont pleins du nom de Gérard, qui brille surtout dans le récit de la bataille de Montereau.

En 1815, Napoléon confia l'armée de la Moselle au général Gérard, qui devait tenir tête aux Prussiens s'ils prenaient le parti d'agir isolément. Lorsqu'ils eurent fait leur jonction avec les Anglais, l'armée de la Moselle quitta Metz et vint se placer sous les ordres de l'empereur.

« Le village de Ligny, dit quelque part l'exilé de Saint-Hélène, fut pris et repris quatre fois; le comte Gérard s'y couvrit de gloire. » Tandis que la fatalité nous courbait à Waterloo sous son joug, le général Gérard était à Wavre: lorsqu'il entendit le canon gronder il voulut se diriger sur le champ de bataille où sa présence eût sans doute, comme celle de Desaix à Marengo, fixé la victoire au milieu de nos bataillons. Mais il devait obéir au maréchal sous les ordres duquel il était placé, et il marcha à un combat insignifiant, désespéré de ne pouvoir aller vaincre ou mourir sous les yeux de Napoléon: aux premiers coups de fusil, une balle lui traversa la poitrine.

Il ne voulut pas se séparer de ses frères d'armes, et malgré ses souffrances il se fit transporter au-delà de la Loire à peine était-il guéri qu'il reçut l'invitation de quitter la France; et il alla chercher à Bruxelles un asile qu'on lui refusait dans sa patrie.

En 1817, cependant, on lui permit de habiter une propriété qu'il possède dans le département de l'Oise; il s'y livra à l'étude et surtout à l'agriculture jusqu'en 1822, époque où ses concitoyens lui confièrent l'honorable mission de les représenter à la chambre des députés. Il fit partie jusqu'en 1830 de cette glorieuse opposition, qu'on ne peut nommer sans y joindre un éloge, et il fut l'un des premiers mandataires du peuple qui osèrent venir aux barricades pour partager ses dangers.

La commission de l'Hôtel-de-Ville, où siégeaient MM. Mauguin, Andry de Payraveau, etc., confia le portefeuille de la guerre au général Gérard: c'était une digne récompense de sa vieille gloire et de ses nouveaux services. Il réorganisa l'armée, avec une activité digne des plus grands éloges, et quand sa santé le força à cesser des travaux qui l'altéraient visiblement, il vit avec plaisir le maréchal Soult appelé à continuer son ouvrage.

Tel est l'homme que le roi de France vient de placer à la tête de l'armée qui doit conquérir Anvers: quel immense et glorieux passé il offre pour garantie de l'avenir!

Quelques-uns de ces hommes qui sont toujours prêts à rabaisser une gloire quand celui auquel elle appartient ne partage pas leur opinion, ont essayé de jeter un doute sur les hautes capacités du maréchal Gérard; pour rassurer leurs craintes, si toutefois elles sont réelles, il suffit de transcrire les lignes suivantes, empruntées à un rapport du maréchal Macdonald.

« Le général Gérard possède des qualités et des talens militaires qui doivent le faire classer parmi les généraux auxquels l'empereur peut et veut confier des corps d'armée. Il est très au-dessus du simple commandement d'une division. Un coup d'œil juste, une parfaite connaissance de la topographie; jugeant bien de son terrain, de la force et des dispositions de l'ennemi, des dispositions à prendre et des mouvemens à exécuter. Maître de lui, du sang-froid, de la hardiesse, de la fermeté, intrépide lui-même, bravant le feu et donnant ses ordres avec le même calme que dans son camp, c'est un officier-général qui peut aller très-loin si le chemin de la gloire lui est montré, et si la porte du commandement lui est ouverte. »

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Je dois vous prier, Messieurs, de donner place dans le premier numéro de votre journal à la lettre suivante que je viens d'adresser à M. l'éditeur du *Courrier de la Meuse*.

Votre impartialité me fait espérer que vous acquiescerez à ma demande.

Agréer, je vous prie l'assurance de toute ma considération.

Louis JAMME.

A M. l'éditeur du *Courrier de la Meuse*.

Je lis dans le numéro d'hier de votre journal une nouvelle affirmation des opinions politiques que j'ai émises dans l'entretien que j'ai eu dernièrement avec vous; opinions que vous avez toute résimée en un seul mot, cette circonstance me fait un devoir de ne laisser pas ignorer au public les développemens, que dans cette conversation j'ai donné à mes principes.

Il est vrai Monsieur, que le jour où je me suis rendu à votre bureau pour réclamer contre la manière dont vous aviez rendu compte de la part que j'avais prise aux dernières élections, j'ai fini par dire, que les principes de l'union étaient les miens, ce que je vous ai autorisé à faire connaître. Il est vrai aussi que mon autorisation a été aussi spontanée que ma profession de foi politique elle-même: La manière franche et vraie dont je me suis énoncé prend sa source dans l'absence, pour moi, de motifs de jamais dissimuler ma pensée; cette profession de foi que vous rappelez est inévitablement le résumé des principes que j'ai émis en votre présence, mais comme généralement on est peu d'accord sur le véritable sens de l'Union, il devient nécessaire que l'on sache celui que j'y attache; je dois en conséquence vous prier de donner place dans le premier numéro de votre journal à ma lettre et à la copie ci-jointe de celle dont j'ai fourni à un ami le fond de toutes les pensées lorsque j'étais dans l'impossibilité d'écrire moi-même étant alité, et qui a été adressée à l'éditeur de l'*Industrie*, en réponse à des interpellations auxquelles l'honneur me faisait un devoir de répondre.

Agréer, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Louis JAMME.

Liège, le 48 novembre.

Copie de la lettre adressée à l'éditeur de l'*Industrie*.

Liège, le 14 novembre 1832.

Messieurs, Monsieur le bourgmestre de Liège, alité par une indisposition, m'a prié de répondre pour lui à un article que contient votre journal d'hier et qui le regarde. Les personnes auxquelles le caractère honorable de ce magistrat serait méconnu, pourraient induire de son silence qu'il aurait désavoué ses démarches en faveur de l'ex gouverneur de la province; je m'empresse de satisfaire à sa demande.

Oui, M. le bourgmestre de Liège a donné son suffrage à M. Tielemaus dans les dernières élections, et, fidèle à ses habitudes de franchise et de probité politique, il est demeuré d'accord avec lui-même en votant pour un candidat qui a gagné son estime et dont il avait récemment loué, en présence du roi, le caractère, le talent et les connaissances. Loin de lui la pensée de rétracter en rien ses opinions ou ses actes. Homme, il sera toujours prêt à convenir des erreurs où le flux des affaires peut l'entraîner comme bien d'autres; mais désavouer son opinion réfléchie, répudier un aveu qu'il a médité dans toutes ses conséquences, il en est incapable: l'honneur ne s'arrange pas de pareilles souplesses.

Que ses opinions, que ses actes plaisent ou déplaisent à un parti, peu importe: il les livre à l'opinion publique et entend son arrêt.

Que ce parti s'appelle unioniste, libéral, catholique ou orangiste, peu importe encore; ce n'est point dans l'esprit de parti qu'il prend ses inspirations, il a sa conscience et ses principes à lui.

Egalité des personnes devant la loi, comme d'avant Dieu. Égalité de droits et de devoirs pour tous les citoyens, liberté entière pour toutes les opinions politiques ou religieuses, en un mot, la constitution, voilà son dogme de citoyen, et comme magistrat il n'en professe pas d'autres.

Que les prêtres enseignent la morale, il y applaudira, pourvu qu'ils l'enseignent comme ils le doivent dans l'intérêt de l'ordre public et de la civilisation; car, la morale religieuse est, selon lui, la philosophie du peuple: elle supplée à des idées plus hautes ou plus subtiles que l'éducation n'a pas mises à sa portée; mais aussi qu'ils se renferment dans l'exercice rigoureux de leur ministère: l'église n'est point une arène politique.

Qu'ils soient hommes de paix et de consolation, qu'ils ferment leur âme aux passions éphémères de la vie politique, jouissant du reste comme les autres citoyens de tous les droits de la constitution, et le bourgmestre de Liège, les aimera, les défendra comme des frères.

Telle est sa manière de penser; et si un parti quelconque prétend que telle est aussi la sienne, il en faudra conclure, non que M. le bourgmestre appartient à ce parti là, mais que les mêmes principes, les mêmes sentiments peuvent se rencontrer chez beaucoup de personnes sans qu'il y ait entre elles communauté d'efforts ou solidarité d'action, et tels sont également les principes que M. Tielemaus a plus d'une fois manifestés dans ses relations avec M. le bourgmestre, et l'estime qu'ils professent l'un pour l'autre ne saurait avoir de source plus honorable.

Leur indépendance au milieu des partis n'est peut-être pas ce qui sourit le plus à certaines gens; mais il n'est pas donné à tous les caractères de se plier aux exigences du jour.

Heureusement les œuvres restent, et ils peuvent toujours en appeler à leurs œuvres pour témoigner de leurs principes.

Agréer, etc.

VILLE DE LIEGE. — INCENDIES.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux habitants l'exécution de l'article 7 du règlement sur les incendies, lequel est ainsi conçu:

« Les propriétaires ou locataires feront ramoner exactement deux fois par an les cheminées où l'on fait habituellement du feu, savoir: dans les mois de mars et d'avril et dans les mois de septembre et d'octobre. Il sera fait des visites générales dans les mois de mai et novembre pour constater les contraventions. »

A l'hôtel-de-ville, le 19 novembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

CHOLERA. — Liège, 17 novembre.

A Bavière: aucun cas nouveau, 1 décès, 1 en convalescence, 2 en traitement.

Du 18 novembre

A Bavière: 1 cas nouveau, 1 guéri, 2 en traitement.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés et desservants en résidence à Liège, que leurs traitements du 3^e trimestre 1832 est payable à son bureau, tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

Les mandats pour MM. les curés et desservants, ainsi que pour MM. les juges de paix, instituteurs, etc., résidents hors du chef lieu, viennent d'être adressés aux receveurs comme de coutume.

Le système monétaire devant être changé au premier janvier prochain, il est de l'intérêt de tous les porteurs de mandats à charge du trésor, payables soit à Liège, soit dans les communes, de les encaisser avant la dite époque, puisque, ce délai expiré, ces mandats ne pourront plus être admis sans avoir été renouvelés d'après le nouveau système; il importe donc beaucoup aux porteurs de se hâter pour éviter tous retards.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 19 novembre, abonnement suspendu, la 2^e représentation de la *Perle de l'Indy*, épisode en 4 actes et 5 années, précédée par *Marie*, opéra en 3 actes.

Mardi 20, abonnement courant, *Victorine ou la Nuit porte conseil*, vaudeville en cinq tableaux, précédé par la *Wélanie*, opéra en un acte. Le spectacle commencera par la *Carte à Payer*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MESSAGERIES J. B. VAN GEND ET COMPAGNIE,
Rue Souverain Pont, à Liège

NOUVEAU RABAIS.



A dater du SEIZE NOVEMBRE courant le PRIX DES PLACES, au départ de Liège, à 7 heures du soir, est ainsi fixé:

	Coupé.	Intérieur.
De LIEGE à LOUVAIN.	fls. 2-00.	fls. 2-50.
» » à BRUXELLES.	» 3-50.	» 2-50.
De LIEGE à GAND.	» 5-25.	» 3-75.
» » à ECLOO.	» 2-00.	» 4-75.
» » à BRUGES.	» 6-75.	» 5-00.
» » à OSTENDE.	» 7-50.	» 5-50.

J. BACHA, pied du Pont d'Ile, n° 763, tient MAGASIN de MUSIQUE et d'INSTRUMENTS en tous genres, orgue pour la danse et petites sérénades, cordes de violon, guitare idem, il tient aussi tous les objets de fantaisie et nouveautés dont il vient de recevoir un grand assortiment, parures, demi idem, bracelets, boucles d'oreilles, broches, boucles de ceinture, sacs de dame, nouveau modèle, nœuds, fleurs, agraffes de manteau et de boa, boutons de chemise, lorgnettes-jumelles, cannes ébène, objets en bronze, cartonnages, parfumeries, ainsi que divers articles.

Il recevra aussi incessamment beaucoup d'objets nouveaux.

() VENTE d'une MAISON en conformité de la loi du 12 juin 1816.

Jendredi, 22 novembre 1832, à 9 heures du matin, par devant M. BOUHY, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue St-Jean-en-Ile, il sera procédé, par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire, à ce commis, à la vente aux enchères d'une maison propre à tout commerce, cotée 435, avec cour et bâtiment derrière, sise faubourg Ste-Marguerite, près de la porte, appartenante à M. Degueldre, sellier et à ses enfants. S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, audit M. le juge de paix, et à M^e DELBOUILLE, dépositaire des titres de propriété.

VENTE D'UNE FERME PATRIMONIALE

Pour sortir de l'indivision.

Lundi 17 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, en son étude, rue St-Séverin, à Liège, à la VENTE aux enchères d'une FERME couverte en tuiles, située Voroux-lez-Liers, occupée par le sieur Martin Saneur, avec 3 bonniers 32 perches 39 aunes (3 Bon. 16 ver. gr. 5 p.) de jardin et prairie en dépendants.

Plus 10 bonniers 3 perches (11 b. 40 v. g.) de terre la bonnable première qualité, qui en forment l'exploitation. Il sera accordé des facilités pour le paiement du prix de ces immeubles qui sont entièrement libres de charges.

S'adresser pour voir les titres et conditions, audit notaire DELEXHY. 859

On cherche à LOUER dans la paroisse St Denis, une SALLE sans ornemens, ou une très-grande CHAMBRE, ou même deux HAMBRES contigus, bien éclairées. S'adresser chez ORY, sacristain, rue derrière Sainte Catherine, n° 222. 886

A LOUER pour le Noël prochain, une MAISON, située rue St. Jean, n° 766. S'adresser Place St. Pierre, n° 873. 885

Le 27 novembre 1832, à midi, M. le baron du Font-Baré de Fumal, fera VENDRE à l'enchère publique dans ses prairies audit Fumal, une quantité de gros BOIS blancs et peupliers, dans lesquels plusieurs ont trois aunes de circonférence et plus. — A crédit, par le ministère de M^e DE MARNEFFE, notaire. 856

() Le bureau central de bienfaisance de Liège, fera procéder, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, au lieu de ses séances, maison des Pauvres, rue Vinave-d'Isle, le 21 novembre courant, à 3 heures de relevée, à la location aux enchères d'une MAISON, sise à Liège, rue devant les Ecoles, n° 62. S'adresser audit notaire.

On DEMANDE deux OUVRIERS ébénistes, chez P. P. THYS, à Hasselt.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

On donne avis que le tiers indivis du moulin à farine, connu sous le nom du Marteau, avec tous ses accessoires et ustensiles, biez, coup d'eau, maison, écurie, jardin et prairies, le tout formant un ensemble, situé aux Basses Awirs, commune des Awirs, contenant 96 perches, a été adjugé provisoirement le 15 novembre 1832, au prix de 800 fl. Pays-Bas, en sus des charges; et qu'aux termes du cahier des charges, toute personne peut surenchérir cet immeuble jusques et inclus le 21 novembre courant, à charge d'en élever le prix d'un vingtième et d'en faire déclaration par acte authentique en l'étude de M^e CHAPELLE, notaire à Huy, à qui l'on peut s'adresser pour avoir communication des titres de propriété et conditions de la vente. 882



AU LION

BELGIQUE

MAGASIN A PRIX FIXE.

En gros et en détail, tenu par COUPRY, momentanément chez M. CLUCK, hôtel de la gl' terre, près de la Comédie à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bijouterie fine et fausse, finitions de bureaux, comptoirs et sucriers en cristal, portefeuilles et notes en tous genres, boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles:

Épingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 florins 36 c., boîtes de veilleuse 365 pièces pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi-kilogramme, 4 fl., pains à cacheter le demi-kilogramme, 4 fl. mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c., la demi bouteille eau de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor; 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique:

Cabarets, pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques, gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode, réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent, couteaux de table et mouchettes; eaux de Cologne et autres parfumeries; ainsi qu'un grand assortiment de Jouets d'enfants. 638

JOURNAL DES FEMMES.

Gymnase littéraire.

Paraissant par livraisons tous les samedis.

Education, littérature, poésie, arts, sciences, bulletin littéraire, économie domestique, travaux de femmes (magasins et ateliers) avec la traduction, modes, théâtres, variétés.

Le but de ce recueil est de faire connaître les ouvrages des femmes. Rédigé par elles, il devient l'organe de leurs vœux, le dépositaire de leurs pensées. A côté de leurs productions littéraires, il présente sous une forme nouvelle, les sciences, les arts, communs aux deux sexes, les travaux propres seulement aux femmes: il embellit l'économie domestique qui tient une si grande place dans l'existence, il donne un but moral aux futilités qui ne font qu'exclure, et qui répandent tant de charmes autour d'elle. En résumé, on a tâché de réunir dans un cadre varié tout ce qui fait honneur au talent des femmes, tout ce qui est dans leurs goûts, dans leurs habitudes et dans leurs besoins.

La plupart des femmes qui ont acquis un nom dans les lettres ont déjà fourni des articles au *Journal des Femmes*. Quelques hommes distingués participent à la rédaction du recueil; mais leur rôle utile les restreint à présenter aux femmes le tribut des sciences auxquelles, jusqu'à présent, leurs études les ont rendues étrangères.

Le *Journal des Femmes* forme quatre volumes par année, et paraît tous les samedis, par livraisons, accompagnées soit de modèles de mode, de peinture ou de travaux de femmes, soit de lithographies, soit de morceaux de musique.

Ce journal paraît depuis le 5 mai 1832. Les abonnements doivent toujours partir des 5 mai, 5 août, 5 novembre, ou 5 février de chaque année, afin de former des volumes complets.

Nota. Le format du journal est grand in-8° Jésus. Il est imprimé sur papier très-fort. Le luxe de cette publication ne laisse rien à désirer.

Prix de l'abonnement:

Paris et les départements, pour 3 mois.	15 fr.
Six mois.	30 fr.
Etranger.	47 fr.
Pour six mois.	34 fr.

On souscrit à Paris:

Chez DUCESSE, imprimeur, quai des Augustins, n° 29.
Et chez L. JANET, libraire, rue St. Jacques, n° 29.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 nov. — Métalliques, 85 3/8.
Actions de la banque 1102 00

Fonds anglais du 16 novembre. — Consol., 83 7/8 0/0.
Fonds belges, 78 1/4. — Hollandais, 41 0/0.

Bourse de Paris du 16 novembre. — Rentes, 5 p. 97, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 20 c. — 4 1/2 p. 90, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 90, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 60 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt romain, 80 3/4. — Emprunt belge 74 3/8.

Bourse de Bruxelles, du 17 novembre. — Emprunt de millions, intérêt 5, 99 3/4. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 73 1/8.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 67.